

Présents : Marceau BIOL, Philippe BLANCHARD, Sophie BONNAUD-TALABOT, François BONNETAIN, Isabelle COLUNI, Patricia CRETENET, Denise DELMHOMME, Jean-Pierre DESGEORGES, Eric DORIN-BLANCHARD, Aymeric DUMONT, Paulette EMORINE, Laurent ENGEL, Véronique FAGNOT, Eric FLEURY, Anne GARITAINE, Didier GUEUGNON, Christian LAFARGE, Christine LETIENNE, Dominique MAISON, Dominique PRELEWICZ, Agnès REBOUX, Dominique SABATHIER, Jean-Charles VAUTRIN.

Représentés : Catherine BERTIN (pouvoir à Eric DORIN-BLANCHARD), Fabienne DOUCE (pouvoir à Denise DELMHOMME), Gilbert FERRIER (pouvoir à Patricia CRETENET), Patrick JEANDIN (pouvoir à François BONNETAIN), Marie-Hélène LARA (pouvoir à Paulette EMORINE), Florent MARTIN (pouvoir à JC VAUTRIN), Colette TERRIER (pouvoir à Christian LAFARGE).

Absente excusée : Isabelle GUERRITE,

Absente : Evelyne GAMBUT

Danielle SAVIN secrétaire assiste à la réunion.

Christèle PYLLIOEN, Geneviève VIGNERESSE, excusées

Le Maire ouvre la séance et fait appel pour nommer une secrétaire de séance. Denise DELMHOMME se propose et est retenue. Il fait l'appel des conseillers, 23 présents, 7 pouvoirs, 1 excusée, 1 absente.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

Extension périmètre du SMAG.

Devis SYDESL pour viabilisation terrain Florent COPHIN. Après échanges, compte tenu de la simplicité de ces dossiers ces points sont retenus.

1 - Approbation des comptes rendus

Compte rendu du 26 Janvier : Adopté à l'unanimité

Compte rendu du 15 Mars : Concernant la délibération pour mise à disposition d'un agent technique à la commune de Saint Vincent, M. BIOL indique qu'il n'était peut-être pas pertinent de reconduire cette mise à disposition. Le Maire propose qu'on prenne une année pour observer le fonctionnement. Un point d'étape sera fait à l'automne.

Adoption du CR : Pour 31 Contre 1

2 - Délibération pour affectations de résultats

Les comptes administratifs des 4 communes déléguées ainsi que les comptes administratifs des CCAS DE LA VINEUSE et VITRY après dissolution laissent apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : 268 144,49 €

Investissement : 1 137,85 €

Ces résultats seront reportés respectivement en fonctionnement et investissement au budget général de la commune de LA VINEUSE-SUR-FREGANDE

Adopté à l'unanimité.

Résultat du budget assainissement de la commune de VITRY

Fonctionnement : 5 677,04 €

Investissement : - 1 489,69 €

Ces résultats seront reportés au budget assainissement de la commune de LA VINEUSE-SUR-FREGANDE respectivement en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité

3 - Fixation taux des taxes communales

Paulette EMORINE rappelle que nous devons voter le taux correspondant au produit attendu pour chacune des taxes communales. Les taux respectifs de chaque commune déléguées seront calculés par l'administration fiscale, elle rappelle que le lissage pour arriver au taux moyen des 4 communes se fera sur 12 ans.

Les taux proposés sont :

TH : 5,88 %, TFB : 6,57 %, TFNB : 29,88%

Vote : Pour 26, Contre 1, Abstention: 5

4 - Subventions aux associations

Les subventions retenues pour l'inscription au budget respectent les mêmes règles que les années précédentes et sont calquées sur l'historique de chaque commune déléguée. Le montant retenu pour l'inscription au budget est de :

2 600 € pour le RPI Buffières-Sivignon (Restaurant scolaire et coopérative scolaire)

1 335 € pour les autres subventions.

Une réflexion sera engagée sur l'attribution de ces subventions. Les délibérations interviendront en fonction des demandes.

5 - Vote du budget

Budget général

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 735 753 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 170 059 €

Vote : Pour : 31, Abstention 1

Budget assainissement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 17 515 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 12 040 €

Vote : Pour 31, Abstention 1

6 - Ordres de missions pour les agents techniques

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il doit signer des ordres de missions aux agents techniques leur permettant de se déplacer hors du territoire communal pour le bon fonctionnement du service.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer ces ordres de mission.

7 - Adhésion ADCOFOR

La commune de LA VINEUSE-SUR-FREGANDE, commune forestière souhaite renouveler son adhésion à l'ADECOFOR, association forestière partenaire des communes.

Le montant est de : 83 €

Accepté à l'unanimité.

8 - Modification de l'intitulé relatif aux indemnités des élus

En raison de la parution du décret 2017-85 du 26 Janvier 2017, il est demandé de modifier la délibération initiale qui fixait le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique par, en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal, par 31 voix POUR et 1 Abstention, valide cette proposition.

9 - Signature convention avec le Centre de Gestion

Le centre de gestion accomplit pour le compte des communes des missions d'aide et de conseil. Afin de pouvoir en bénéficier, le Maire doit signer une convention.

Le conseil municipal souhaite bénéficier des missions

- Aide à l'élaboration du document unique,

- Médecine préventive.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention (missions facultatives).

10 - Engagement de la collectivité dans le dispositif d'accompagnement en énergie partagée (CEP)

Les communes de La vineuse et Vitry étaient engagées dans ce dispositif, il est souhaitable de reconduire cette action pour la nouvelle collectivité.

Cette action est conduite avec L'Agence Technique Départementale. Elle vise à réduire les dépenses d'énergie des bâtiments communaux.

Référents communaux :

Dominique SABATHIER, Eric FLEURY, Florent MARTIN (à vérifier), Jean-Pierre DESGEORGES, Sophie BONNAUD-TALABOT supplée par Véronique FAGNOT.

Dominique SABATHIER coordonnera l'ensemble.

Avis favorable à l'unanimité.

11 - Extension périmètre du SMAG

La communauté de commune Entre la Grosne et le Mt St Vincent ayant été dissoute, les communes qui n'ont pas rejoint la CC du Clunisois souhaitent adhérer à titre individuel. Il y a donc lieu d'étendre le périmètre du SMAG à ces communes.

Avis favorable à l'unanimité.

12 - Raccordement construction au réseau électrique.

Un projet de construction nécessite une extension de réseau. Le montant du devis présenté par le SYDESL s'élève à 4200 € HT pour le restant à charge de la collectivité.

Avis Favorable à l'unanimité. Les travaux pourront être engagés.

13 - Organisation élections présidentielles

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 19 heures.

Il faut organiser des permanences dans les 4 communes. Les permanences seront de 2 h 45. Un tableau récapitulatif sera envoyé aux conseillers municipaux.

14 - Questions diverses

La commission du fleurissement a décidé de reconduire le fleurissement des années précédentes. Seront également fleuries les entrées de chaque commune déléguée.

Une bourse aux plantes vivaces sera organisée à l'occasion de la journée brocante.

Le maire propose d'inviter le président de la communauté de communes lors d'un prochain conseil municipal afin qu'il présente les services de la CC.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h 30.

Le Maire
François BONNETAIN